



## Droit d'hébergement et éloignement d'un des parents

Par **thomy\_old**, le **10/12/2007** à **12:04**

Bonjour,

Le père de ma fille de 12 ans 1/2 a un droit d'hébergement durant la 1/2 des vacances scolaires, dont il doit assurer le voyage aller et dont je dois assurer le voyage retour. Il habitait jusqu'alors à moins de 200km de chez nous.

Il semble, selon les dires de ma fille (aucune confirmation officielle à ce jour de la part de son père), qu'il ait déménagé sur Toulouse depuis le mois d'octobre 2007, soit à près de 600 kms. Aujourd'hui je suis mère de famille de 3 enfants dont le dernier a 3 mois. Je ne veux pas et ne peux pas assurer le retour des vacances de ma fille ainée sur un trajet aussi long.

Il doit prendre ma fille pour la 2ème moitié des vacances de Noël. Que puis-je faire dans l'immédiat ? Puis-je refuser que ma fille parte si elle même refuse de partir ?

Merci de votre réponse rapide, je suis très inquiète.

Mme G